



1 Place de la Mairie
25370 Les Hôpitaux-Neufs

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DES HOPITAUX -NEUFS
DEPARTEMENT du DOUBS

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 025-212503072-20240122-2024_07-DE



Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Date de la convocation
16/01/2024

Date d'affichage
23/01/2024

Objet de la Délibération :

Rénovation des parcs de luminaires
Éclairage public

L'an deux mil vingt quatre

le 22 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOYER Philippe, Maire

Présents : MM. BOYER Philippe, BOIREAU Xavier, ROBBE Pierre-André, Mme BELIME Sandrine, MM. GUYON Laurent, POURCELOT Guillaume, ROUX Stéphane, LEUBA Guillaume, Mmes POIVREL Claudie, VUEZ Audrey

Excusés : Mme DELVAL Cécile (procuration donnée à M. ROBBE Pierre-André), M. GUILLEMIN Jean-Marie (procuration donnée à Mme BELIME Sandrine)

Absents : Mmes LEDUC Evelyne, TAMOUD Laïla, M. DANIEL Guy

Secrétaire de Séance : Mme POIVREL Claudie

Le Maire fait part à l'assemblée d'un devis du SIEL (Syndicat Intercommunal d'Electricité de Labergement-Sainte-Marie) d'un montant global de 61 196,40 TTC (50 997,00 € HT) concernant la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public existant pour un passage en LED sur les secteurs suivants :

- Route de Lausanne, route de la Poste, route des Pistes, place de la Mairie, route du Simplon,
- Route de la Rochette, Combe-Sous-Ravière, Bellevue

Un dossier sur la démarche « fonds vert » a été déposé le 22 novembre 2023 afin d'obtenir une aide financière de la part de l'état.



1 Place de la Mairie
25370 Les Hôpitaux-Neufs

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DES HOPITAUX -NEUFS
DEPARTEMENT du DOUBS

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

ID : 025-212503072-20240122-2024_07-DE



L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte cette opération,
- valide ces devis,
- autorise le Maire à signer tous documents propres à ce dossier,
- autorise le maire à établir les mandats correspondants.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Philippe BOYER

